

Quelle politique pour les pôles de compétitivité ?

Déclaration du groupe des Associations

A la question « les pôles de compétitivité doivent-ils être maintenus ? », l'avis est sans ambiguïté : il affirme leur utilité et leur pertinence. Et notre groupe est d'accord avec lui ! Car le bilan est incontestablement positif : après douze ans d'existence, les pôles se sont imposés dans le paysage économique de notre pays comme une composante essentielle des écosystèmes territoriaux, à la croisée d'univers socio-économiques divers, permettant de connecter des acteurs qui collaboraient trop peu jusqu'alors. Incontestablement, ils ont participé à favoriser le développement des partenariats entre recherche publique et monde des affaires, la mise en réseau des acteurs de l'innovation ou encore l'effet de levier généré sur les dépenses privées de recherche développement.

A l'aube de leur quatrième phase d'expérimentation, les pôles de compétitivité suscitent donc encore beaucoup d'intérêt et d'attente, particulièrement auprès des TPE PME. Alors que leur avenir à court terme sera défini par l'application de la récente loi NOTRe, notre groupe estime qu'une clarification est à prévoir sur plusieurs grands principes structurants, dont le premier concerne le rôle de l'Etat.

Ainsi, notre groupe plaide pour la recherche d'un équilibre de l'intervention publique au profit des pôles, entre l'Etat et les collectivités territoriales, tant dans leur gouvernance que dans leur financement, équilibre que le contexte de forte contrainte budgétaire et de renforcement de la compétence économique des Régions, pourrait quelque peu malmener. Redisons-le ici : les Pôles ont besoin de l'agilité et de l'investissement de proximité portés par les collectivités territoriales, mais aussi de l'approche stratégique nationale que seul l'Etat peut incarner.

Le deuxième sujet de préoccupation pour notre groupe porte sur les objectifs et missions attribués aux Pôles. Le désengagement progressif de l'Etat impose une diversification des sources de financement, qui aboutit souvent à un éparpillement des missions, avec à la clé une dispersion de l'action et le déclenchement non recherché d'une concurrence avec d'autres organismes. Nous en appelons donc à un recentrage des missions des Pôles sur leur cœur de métier : développement de projets à contenu scientifique et technique, et mise en réseau des acteurs économiques.

Sur le plan des préconisations, nous notons que l'avis invite à renforcer les critères de labellisation – gages de qualité du dispositif – tant pour les Pôles eux-mêmes que pour les projets incubés, et cela, dans la perspective d'une meilleure planification économique et commerciale des innovations, d'une meilleure prise en compte des transitions écologique et solidaire, d'une gouvernance plus partenariale, et d'une évaluation plus rigoureuse. Notre groupe y est très favorable.

Enfin, notre groupe rappelle que les Instituts de Recherche Technologique (IRT) portés par des fondations de coopération scientifique sont des outils de qualité encore trop peu analysés, et forme

un souhait à l'attention des pouvoirs publics et des acteurs économiques : que la réflexion sur l'avenir des Pôles s'inscrive dans une réflexion plus générale sur le renforcement des écosystèmes de l'innovation. Un examen critique des dispositifs existants, parfois concurrents entre eux, mériterait d'être conduit avec courage.

Le groupe des associations salue le travail accompli par le rapporteur, Frédéric Grivot, qui a su proposer un rapport d'une grande qualité et un avis centré sur l'essentiel, en faveur duquel nous avons voté.